

Objet : programme éducation à l'environnement et au territoire 2012-2013 – Modification du plan de financement

Vu la délibération N° 2012-04-09 du Comité Syndical du 27 mars 2012 définissant un programme d'éducation à l'environnement et au territoire pour les années 2012-2013

Le Président rappelle que le SMBP a convenu d'un programme pédagogique en direction des enfants, intégré au temps scolaire (années 2012-2013), l'éducation à l'environnement et au territoire étant une des missions principales des Parcs naturels régionaux.

A la suite d'un appel à envie adressé à toutes les écoles du territoire, 4 classes ou RPI ont exprimé leur intérêt pour des thématiques en lien avec le milieu forestier. Dans le cadre de la Charte Forestière des Baronnies Provençales portée par le SMBP, les actions d'éducation à l'environnement forestier peuvent bénéficier de financements de l'Etat.

Le Président propose que les actions pédagogiques portant sur la thématique forêt soient intégrées au programme « éducation à l'environnement et au territoire 2012-2013 » du SMBP, qu'elles fassent l'objet d'une demande de subvention spécifique et que le budget prévisionnel du programme « Education à l'environnement et au territoire 2012-2013 » soit révisé en conséquence.

Budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Programme pédagogique en direction des enfants sur le temps scolaire (années 2012-2013) dont :	29 052 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Programme pédagogique spécifiquement consacré à la thématique de la forêt dans les Baronnies provençales (4 classes) 	9 052 €	Région Rhône-Alpes	12 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Programme pédagogique en ALSH et écoles sur d'autres thématiques : gestion des risques naturels (2 classes), biodiversité (4 classes), création de jardin et mare pédagogiques (4 classes) 	20 000 €	Etat	7 242 €
Journées de sensibilisation aux patrimoines des Baronnies Provençales	5 000 €	Autofinancement (Syndicat Mixte des Baronnies Provençales) dont :	6 810 €
		<ul style="list-style-type: none"> Dont valorisation du temps de travail des agents SMBP 	1 810 €
TOTAL	34 052 €		34 052 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président et la modification du budget prévisionnel telle que présentée ci-dessus.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD